REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-075 DU 18 FEVRIER 2005
Chargeant Monsieur Dorothé SOSSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pour compter du 20 au 27 février 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU : le Décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant Composition du Gouvernement :

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 20 au 27 février 2005, Monsieur Dorothé SOSSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles pendant l'absence de Monsieur Frédéric DOHOU.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 février 2005

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Tél. : (229) 31 22 27 / 31 57 29 - Fax : 31 59 31
01 BP 120 Cotonou

Site Web : www.communication.gouv.bj
e-mail : ministre@communication.gouv.bj